

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 24 juin 2013**  
~~~~~

**HALLE D'EXPOSITION DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT
ACQUISITION DES PARCELLES F 877 ET F224.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 24 juin 2013 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, M. Jean Pierre VANLUGGENE, Madame Danielle MORALES, Monsieur Christian DOUCE, M. Pascal DELIEUZE -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérôme CASSEVILLE, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations :

M. Jean-Marcel JOVER à Mme Anne-Marie DEJEAN, M. Christian LASSALVY à Mme Maguelonne SUQUET, Mme Marie-Claude BEDES à M. Claude CARCELLER, Madame Monique GIBERT à Mme Agnès CONSTANT, Mme Catherine JOSIEN à M. Louis VILLARET, M. David CABLAT à M. Eric PALOC, Mme Florence QUINONERO à M. Robert POUJOL, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés :

M. Jean-Pierre DURET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-François RUIZ

Absents :

Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Frédéric GREZES, M. Sébastien LAINE

Quorum : 25	Présents : 33	Votants : 41	Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du 27 mai 2013 par laquelle le Conseil communautaire a délibéré sur la définition du périmètre d'utilité publique de la Halle d'exposition de la Vallée de l'Hérault, à construire sur la commune de Gignac,

Vu que l'indivision BAUMES est propriétaire des parcelles F 877 et F 224, d'une superficie totale de 2035 m²,

Vu l'avis des domaines du 15/2/2012,

Considérant que la parcelle F877 est intégrée dans le périmètre de la halle d'exposition,

Considérant que compte-tenu de leur localisation stratégique en entrée de site, il est proposé l'acquisition de ces deux parcelles sur la base de 8 €/m², soit un montant de 16 280 €,

Vu que le montant d'achat est prévu dans le BP 2013 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'acquérir les parcelles F 877 et F224 situées sur la commune de Gignac, d'une superficie totale de 2035 m² et appartenant à l'indivision BAUMES, sur la base de 8 €/m², soit un montant total de 16 280 euros,
- de solliciter les aides financières possibles auprès des partenaires de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier du Conseil Général de l'Hérault (contrat de territoire) et de l'Etat (DDR),
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 839 le 27/06/13

Publication le 27/06/13

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 27/06/13

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20130624-lmc161784-DE-I-I

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

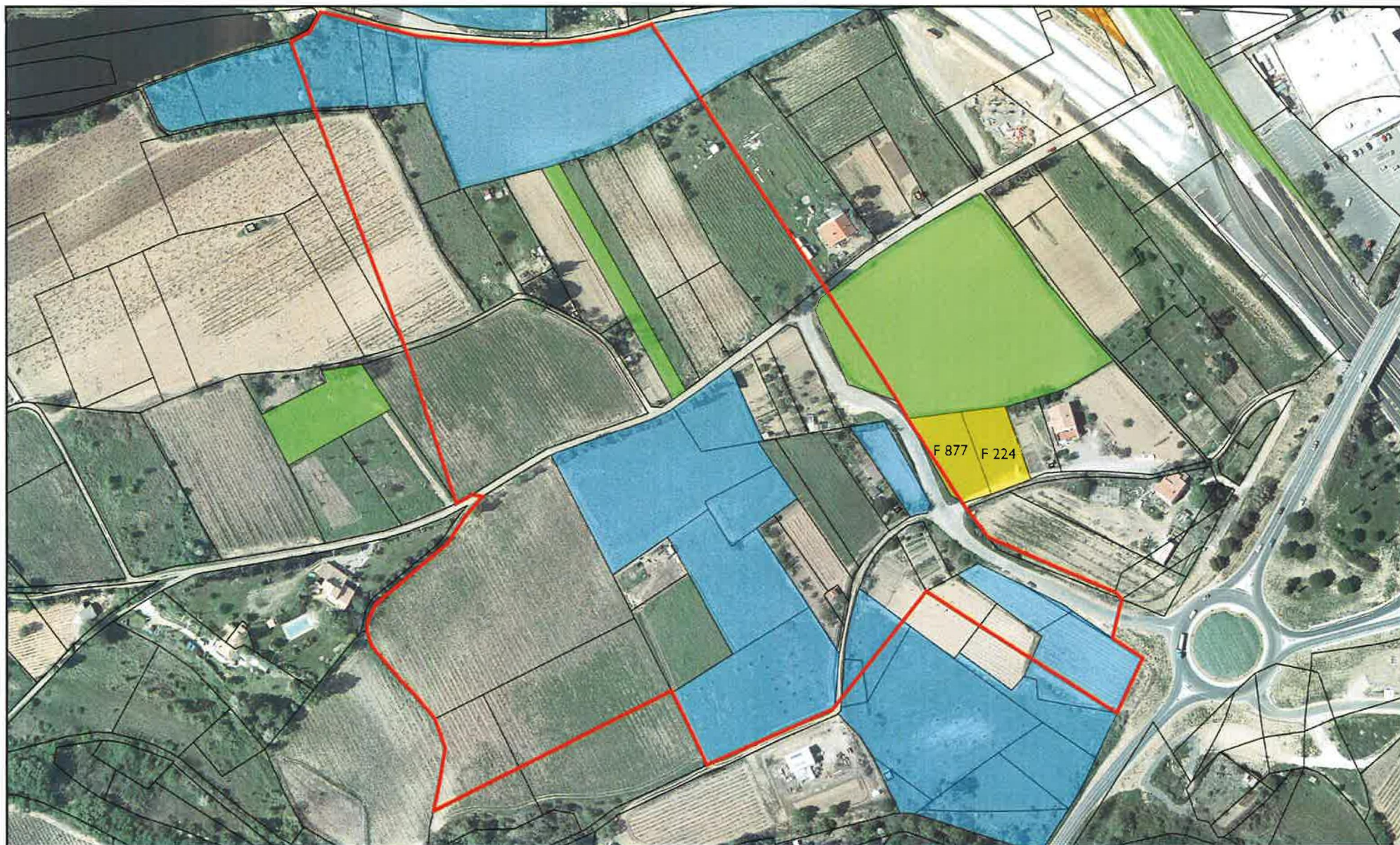
Le Président de la communauté de communes





Commune de Gignac

HALLE D'EXPOSITION - Achat des parcelles F 877 et F 224



Cadastre

Parcelles

Périmètre de D.U.P.

Statut des acquisitions

Biens achetés

Biens en cours d'achat : en préparation chez le notaire



Biens en cours d'achat : parcelle proposée à l'achat au Conseil communautaire



Biens en cours d'achat : accord de vente obtenu

0 80 Mètres

